



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

N° 2024-86

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
DU CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX**

..°°°°°°°°°°

ANNÉE 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L327-7, L327-3, L411-8, L451-9, L452-24, L452-35, L513-20, L523-1, L523-3 à L523-6 ;
- le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment l'article 7 ;
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude par voie de promotion interne du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : 2 ans

Date d'effet : 15 juillet 2024

<u>NOM -PRÉNOM</u>
BAPELLE Catherine
BERTINOTTI Nathalie
BETSCHART Sophie
BIZIERE Nathalie
BOUVENOT Catherine

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240715-2024-86-AR
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

BRETON Nicolas
CERVERA Joëlle
DE RUYCK David
ELINEAU Maria
GRAILLOT Karine
GRAZIUSO Thérèse
GUILLARD MONTI Éléonore
HEDOUX Corinne
HÉRITIER Cristina
JURETIG Carine
LANDUREN Céline
LEMAIRE Sandra
LIMOUZI Carole
LOURDIN Valérie
LOURDIN-PEREIRA Sandrine
LUZET Franck
MARTIN Nicole
MONTPERT Marie-Thérèse
OCCHILUPO Virginie
PASSET Nathalie
PICHOT Cédric
POMMIER Sandrine
POULAIN Catherine
POUSSIN Odilia
RENAUD Valérie
SAEZ Doris
SAUTRON Yolande

SOLEIL Valérie
THAVAUD Isabelle
VARLET Nathalie

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et à M. le Préfet du Département.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

Fait à LIEUSAINT, le 10 juillet 2024



Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,

ANNE THIBAUT,
Officier de l'ordre national du Mérite